



9 Rue de la République,
26600 Chanos-Curson



04 75 07 33 07



mairie-chanoscurson.fr



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-1-4 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES.

La publicité de cet avis fait suite à la manifestation d'intérêt spontanée de la société ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE pour le développement d'un projet photovoltaïque en toiture pour environ 36 KWc localisé sur la salle des fêtes située sur des parcelles appartenant à la Commune de CHANOS-CURSON.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus de développer les énergies renouvelables et répond parfaitement à la volonté nationale, régionale et départementale de développement des énergies renouvelables.

Sa conception fera l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire.

Type d'occupation projetée : Centrale solaire en toiture

Localisation : Sur la salle des fêtes située sur les parcelles cadastrées section AE numéro 385 et 388 située rue de la tuilerie, 26600 CHANOS CURSON

Durée de l'occupation : 25 ans.

Modalités de présentation des intérêts concurrents : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du CGPPP lorsque la délivrance du titre mentionnée à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par la publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Issue de la procédure : Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP.

Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Date de publication : 17 novembre 2023

Durée de mise en ligne et/ ou d'affichage de l'avis : quinze (15) jours

Date limite de manifestation des intérêts concurrents : 1er décembre 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ